

manquaient pas sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV. Quincarnon a dû prendre part à plusieurs campagnes, s'y distinguer, et mériter comme récompense une commission d'artillerie soit à la suite des armées, soit à l'un des arsenaux.

Les exigences des approvisionnements en matériel d'artillerie, nécessitées par les guerres presque continues, ne permettent pas de taxer de sinécure ce commissariat. La première charge dans l'artillerie était celle de grand-maitre, une des principales du royaume. Les lieutenants généraux, représentant ce grand officier de la couronne dans tous les commandements avaient, sous leurs ordres, des commissaires, ayant le rang d'officiers supérieurs. Leur emploi consistait à diriger la fonte et les épreuves des pièces de canon, à surveiller l'entretien des armes, à administrer les magasins, à les pourvoir de poudre et de tout ce qui est nécessaire à l'artillerie, à fournir les places et les corps de troupes de munitions suffisantes à leur défense ; ils avaient, audessous d'eux, des conducteurs, des gardes, des canonniers et des valets ; ils étaient à la nomination du grand-maitre, et jouissaient de quelques privilèges et exemption. (1).

Peut-être Quincarnon, très-attaché à sa ville natale, a-t-il exercé sa commission à l'arsenal de Lyon, fort important, et auquel une fonderie de canons se trouvait annexée. (2).

---

(1) *Mémoire d'artillerie* par Surirey de Saint-Rémy ; Paris, 1697, in-4, pl. — *Les travaux de Mars*, par Allain Manesson ; Paris, 1672, 3 v. 8.

(2) Cet établissement magnifique a été incendié, pendant le siège, avec ses archives et tout ce qu'il contenait, nuit du 24 au 25 août 1793.